

Muvemucci Altrimenti



Aides à l'achat d'un
Vélo à Assistance
Electrique





De nombreux Corses sont passés au Vélo à Assistance Electrique, pourquoi pas vous ?



Il y a tant de raisons de s'y mettre...

- Pratique d'une activité physique régulière, bonne pour la santé ;
- Respect de l'environnement (pollution, bruit) ;
- Plus pratique qu'une voiture en ville (stationnement, congestion, coût réduit) ;
- Plus accessible qu'un vélo (franchissement de côtes, moins de fatigue et de chaleur) ;
- Usages possibles : domicile-travail, courses, accès aux loisirs, trajet professionnel...

99% des bénéficiaires de l'aide sont satisfaits de leur Vélo à Assistance Electrique. **L'essayer, c'est l'adopter ! D'ailleurs, 75% l'utilisent plus de 2 fois par semaine.**



Les subventions proposées par l'AUE pour encourager les changements de comportements :

PARTICULIERS

Montant de l'aide :

25 % plafonnée à 500

(prime déduite de la facture chez les vélocistes partenaires)

ENTREPRISES

Montant de l'aide :

■ jusqu'à 3 vélos : 25 % plafonnée à 500 /vélo

(prime déduite de la facture chez les vélocistes partenaires)

■ à partir de 4 vélos : 25 % plafonnée à 1 000 /vélo

COLLECTIVITÉS

Montant de l'aide :

60 % de l'assiette éligible plafonnée à 100 000

« Nous sommes très contents, les salariés n'utilisent désormais que les vélos électriques [à la place des scooters] pour se déplacer. Il y a moins de nuisances (bruit, pollution...) sans pour autant perdre en vitesse et donc en réactivité. Si vous avez l'occasion de passer devant le port de Bastia vous pourrez les voir pédaler le long des quais ! »

Coopérative Maritime de Lamanage, Bastia

Informations et modalités d'attribution des aides sur www.aue.corsica

